

FCP de droit français

EVEN FLEX

RAPPORT ANNUEL

au 28 juin 2024

**Société de gestion : EVEN FO
Dépositaire : Caceis Bank
Commissaire aux comptes : APLITEC**

EVEN FO - 29, avenue de Friedland - 75008 - Paris

Sommaire

	Pages
1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	7
3. Rapport de gestion	8
4. Informations réglementaires	13
5. Certification du Commissaire aux Comptes	17
6. Comptes de l'exercice	23
7. Annexe (s)	40
Information SFDR	41

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit**EVEN FLEX (FR0013241841)****Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) soumis au droit français géré par EVEN FO**

Nom de l'initiateur EVEN FO

Site internet : www.even-fo.com

Contact : +33 (1) 42 99 56 40 pour de plus amples informations sur le produit

Autorité compétente : Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle d'EVEN FO en ce qui concerne ce document d'informations clés

EVEN FO est agréée par la France sous le numéro GP-15000020 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers

Date de production : 30/06/2024

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : EVEN FLEX est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français relevant de l'article L214-4 et suivants du Code Monétaire et Financier prenant la forme d'un Fonds Commun de Placement. Ce Fonds a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 26 juillet 2016.

Objectifs : Le Fonds a pour objectif de délivrer une performance annuelle nette de tous frais de gestion supérieure à celle de l'indice composite capitalisé (30% MSCI Daily TR World (NDDUWI) + 40% JPM GBI EMU (JPMGEMLC) + 30% (€STR capitalisé +8.5bps*) au moyen d'une gestion discrétionnaire sur une durée d'investissement recommandée de 5 ans.

Le Fonds est investi, dans le cadre d'un processus de sélection rigoureux quantitatif et qualitatif par la société de gestion (tel que décrit ci-dessous), en parts ou actions d'OPCVM ou FIA de droit français ou étranger dont les OPC cotés/ETF (Exchange Traded Fund). Le pourcentage minimum de détention de ces OPC sera de 90%, les 10% maximum restants étant constitués de liquidités.

La stratégie du Fonds est discrétionnaire entre les différentes classes d'actifs, cependant l'allocation cible devrait présenter sur la durée de placement recommandée les proportions suivantes :

- entre 0% et 60% de l'actif net en OPC dont OPC cotés/ETF (Exchange Traded Fund), spécialisés sur les marchés actions, de toutes tailles de capitalisations (dont 50% maximum de l'actif net en OPC spécialisés dans les petites capitalisations) et de toutes zones géographiques et de tous secteurs. Le Fonds peut être exposé à toutes zones géographiques inclus les pays hors OCDE y compris émergents dans la limite de 50% maximum de l'actif net.
- entre 30% et 100% de l'actif net (i) en OPC dont les OPC cotés/ETF (Exchange Traded Fund), spécialisés dans les produits de taux (incluant les OPC monétaires et convertibles), de toutes zones géographiques (dont les pays émergents), de signature d'Etat, privée, et de toutes qualités de signatures, et (ii) en OPC dont l'allocation diversifiée permet d'être exposé aux produits de taux et/ou aux produits d'actions.
- entre 0% et 30% de l'actif net en OPC ayant recours à des stratégies de rendement absolu. La gestion à rendement absolu est une définition générique qui regroupe les techniques de gestion non traditionnelles.
- entre 0 et 10% en dépôts et liquidités.

Le Fonds pourra être investi dans des OPC spécialisés en obligations subordonnées à hauteur de 30% maximum de son actif net dont 30% maximum en obligations contingentes convertibles.

Le Fonds pourra être investi dans des OPC spécialisés pays hors OCDE y compris émergents jusqu'à 50% de son actif net. De même, il pourra être investi dans des OPC spécialisés dans l'investissement dans des petites capitalisations jusqu'à 30% de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Investisseurs de détail visés : Le Fonds s'adresse à des investisseurs recherchant une valorisation de leur épargne à long terme (supérieure à 5 ans) et ayant une connaissance théorique des marchés de taux et d'actions tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le Prospectus du Fonds.

Assurance : Non-applicable.

Durée et résiliation (résiliation de l'initiateur) : Le Fonds est créé pour une durée de 99 ans. La Société de Gestion peut décider la dissolution ou la fusion du présent Fonds à son initiative.

Dépositaire : CACEIS Bank.

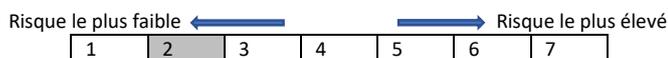
Informations complémentaires : Le règlement et les rapports annuels et semestriels du Fonds sont disponibles en français sur le site internet de la société de gestion et gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse contact@even-fo.com. La valeur liquidative est disponible sur le site internet de la société de gestion www.even-fo.com.

Périodicité de calcul de la valeur liquidative et demandes de rachat : quotidienne. Centralisation des ordres de souscription/rachat (S/R) : chaque jour à 12h00 (J-1) auprès de CACEIS BANK. Exécution des ordres : VL du jour ouvré suivant (J). Date de règlement des S/R : J+3 (jours ouvrés).

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur synthétique de risque



! L'indicateur de risque part de l'hypothèse, que vous conservez le produit 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance et vous pourriez obtenir moins en retour. L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé le Fonds dans la classe de risque **2** qui est une classe de risque **faible**. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risque de crédit : Risque de dégradation de la qualité du crédit ou risque de défaut d'un émetteur pouvant impacter négativement le prix des actifs en portefeuille.

Risque de liquidité : Risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents, qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achat / vente, dont notamment, les OPC alternatifs présentent une liquidité restreinte. Les rachats de parts ou d'actions d'OPC alternatifs sont souvent effectués à un rythme mensuel, trimestriel ou annuel et nécessitent des préavis en général supérieurs à trente (30) jours.

Il convient de se référer au prospectus du Fonds pour connaître l'ensemble des risques auxquels il est soumis.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, modéré et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans

Exemple d'investissement : 10 000 €

Scénarios :

Si vous sortez après 1 an

Si vous sortez après 5 ans
(Période de détention recommandée)

Minimum : Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.

Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 010€	7 620 €
	Rendement annuel moyen	-19,86%	-5,30%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 620 €	9 660 €
	Rendement annuel moyen	-13,81%	-0,69%
Scénario modéré	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 860 €	11 490 €
	Rendement annuel moyen	-1,35%	+2,82%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 830€	12 260 €
	Rendement annuel moyen	+8,35 %	+4,16 %

Le scénario défavorable s'est déroulé durant la période entre décembre 2021 et juin 2024.

Le scénario modéré s'est déroulé durant la période entre mai 2019 et mai 2024.

Le scénario favorable s'est déroulé durant la période entre octobre 2016 et octobre 2021.

Que se passe-t-il si EVEN FO n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Fonds ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit (le cas échéant). Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- ✓ Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario modéré.
- ✓ 10 000 EUR sont investis

Investissement de 10 000 € Scénario	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	681,45 €	1 640,20 €
Incidence des coûts annuels (*)	6,91 %	3,04 %

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,86 % avant déduction des coûts et de 2,82% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera, le cas échéant, du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	5 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Cela comprend des coûts de distribution de du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	500 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
Coûts récurrents (prélevés chaque année)		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,77 % de la valeur de votre investissement par an ^o . Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	177€
Coûts de transaction	0,03 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	3 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	Le montant de la commission de surperformance correspond à 10% TTC de la surperformance de l'Actif Net du Fonds par rapport à son indicateur de référence annualisée du Fonds de 0,11 %. Cette commission peut être prélevée en cas de performance négative.	11 €

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

La durée de placement minimale recommandée est de cinq (5) ans en raison de la nature du sous-jacent de l'investissement orienté sur les marchés de taux et d'actions. Les parts de ce Fonds sont des supports de placement à long terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification d'un patrimoine. Un désinvestissement avant l'échéance est possible avec toutefois un risque de perte en capital. Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement (i) de La société de gestion (ii) d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou (iii) d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la Société de gestion : veuillez contacter la société de gestion, par courrier, EVEN FO – 29, avenue de Friedland – 75008 PARIS. Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion www.even-fo.com.
- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du Code monétaire et financier, en dernier recours amiable, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Autres informations pertinentes

Pour toutes informations relatives aux performances passées, nous mettons à votre disposition le lien du site internet de la Société de gestion suivant : <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/nos-fonds/even-flex/performances/>

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : **10 ans** en fonction de la date de création de la part.

Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur : <https://www.even-fo.com>

Informations relatives à la finance durable : <https://www.even-fo.com/nos-valeurs-2>. Pour de plus amples informations sur la finance durable, vous pouvez également consulter la page internet de notre gestionnaire sur le lien suivant : <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/>

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Au 30/06/2023, un nouveau commissaire au compte du fonds a été désigné. Deloitte n'assume plus cette mission et est remplacé par Aplitec à compter du 01/07/2023 qui assure désormais les missions de commissariat aux comptes.

En décembre 2023, un mécanisme de plafonnement des rachats (« Gate ») a été intégré dans le prospectus d'Even Flex.

Ces modifications du prospectus n'entrent pas dans le champ des mutations nécessitant une information préalable des porteurs.

3. RAPPORT DE GESTION

Evolution du fonds, de son benchmark et de ses composantes au cours de l'exercice (base 100 au 30/06/2024) :



Performances :

EVEN FLEX : 6.35% au 28/06/2024 (depuis le 30/06/2023)

Benchmark : 9.18% au 28/06/2024 (depuis le 30/06/2023)

Commentaire de gestion :

Les marchés d'actions ont légèrement consolidé au cours de ce troisième trimestre, sans remettre en cause les bonnes performances réalisées sur la première moitié de l'année. Alors que le marché chinois continue de décevoir, les autres zones géographiques se sont quasiment maintenues à l'équilibre, d'abord grâce à la résilience des bénéfices des entreprises, mais aussi à l'optimisme qu'a pu générer l'intelligence artificielle sur les profits futurs. La dynamique économique mondiale et les réactions des marchés restent, pour autant, difficiles à analyser. Le ralentissement économique tarde à se matérialiser, tandis que l'inflation, après une première phase de normalisation aussi logique que « facile », se stabilise sur des niveaux encore trop élevés et met les banques centrales face à un dilemme sérieux. Pour les prochains trimestres, plusieurs scénarios aux conséquences significatives sont ainsi susceptibles de se concrétiser.

À l'instar de la première partie de l'année, la résilience de l'économie américaine a continué de surprendre au troisième trimestre, en dépit d'un environnement marqué par une politique monétaire toujours restrictive, par la fin de l'effet de rattrapage post-Covid et par un moindre soutien des dépenses publiques. Le consensus et l'OCDE anticipent respectivement une croissance américaine 2023 à 2,1% et 2,2%, qui s'est appuyée jusqu'ici sur le plein-emploi et des hausses de salaires conséquentes, ainsi que sur la consommation de l'épargne accumulée pendant la pandémie et le recours au crédit qui ont maintenu la demande des ménages.

La croissance européenne a, quant à elle, plutôt déçu, notamment avec un niveau d'épargne qui reste élevé et ne permet pas, pour l'instant, d'envisager une croissance supérieure à 0,6% pour 2023.

Enfin, la Chine est toujours confrontée à une activité en recul et à une crise profonde de son secteur immobilier face auxquelles les autorités multiplient les mesures de soutien pour atteindre leur objectif de croissance de 5,1%.

L'inflation a également été un point de différenciation entre les régions. Aux États-Unis, le taux d'inflation sous-jacente reste élevé à 4,3% (-2,3 points sur 11 mois) mais reste sur une dynamique rassurante de ralentissement. En Europe, celle-ci met davantage de temps à se normaliser et n'a baissé que de 1,2 point au cours de l'année écoulée, pour s'établir à 4,5%, poussant la BCE à relever ses taux une nouvelle fois en septembre. Ce resserrement explique, pour partie, la performance en retrait des actions de la Zone euro qui, sur le trimestre dernier, se sont repliées de 4,2%, tandis que les marchés émergents et les États-Unis finissent quasiment à l'équilibre en € (dollar à +2,9% contre euro). Le Topix termine juste au-dessus de 2% en euro, profitant de la dépréciation du yen (-3,1% contre euro), du retour de l'inflation et des révisions haussières des bénéfices par actions. Confronté aux discours des banques centrales et aux risques liés à la soutenabilité des dettes souveraines, les emprunts d'État se sont logiquement repliés. En Europe, ils affichent sur le trimestre une contraction de 2,5% (Iboxx Euro Eurozone Sovereign Overall Total Return). L'or, après s'être apprécié de presque 14% dans le courant de la première partie de l'année, s'est replié sur le trimestre passé de 3,6% pour ne plus afficher qu'une progression de 2,9% en dollars depuis le début de l'année. Le pétrole s'est apprécié de 27% en dollar sur le trimestre (WTI) et progresse à présent de presque 16% depuis le début de l'année. Les banquiers centraux continuent de s'interroger sur le caractère suffisamment restrictif de leurs politiques monétaires. Leur communication tend vers l'arrêt de leur cycle de hausses de taux directeurs, mais tout autant sur la nécessité de maintenir ces derniers sur les niveaux actuels aussi longtemps que nécessaire pour contraindre durablement l'inflation.

Au cours de la période, nous avons renforcé les taux souverains européens, la dette émergente en devises locales ainsi que les mines d'or au détriment des banques européennes, des dettes subordonnées et des "breakevens" d'inflation. Puis nous avons pris des profits sur le tracker de pentification de courbe, le secteur de l'énergie et le fonds Candriam Market Neutral au profit des actions européennes, des taux souverains européens et d'une nouvelle position sur le Yen.

L'année boursière s'achève dans un climat euphorique comme l'illustre la hausse de 3.62% en euros du MSCI World Net TR en décembre qui propulse les actions mondiales à un nouveau record. Les investisseurs sont convaincus que la décélération de l'inflation des deux côtés de l'atlantique sonne la fin du resserrement monétaire le plus violent depuis 40 ans, mais surtout, ouvre la porte à de futures baisses de taux qui pourraient notamment débiter dès le printemps prochain aux USA, Mr Powell ayant déclaré que les taux directeurs étaient « probablement à leur sommet ou à proximité ». Alors que les nouvelles projections (« dots ») des membres de la Fed anticipent désormais 3 à 4 réductions de taux l'année prochaine, les traders en envisagent 6 pour un total de 160 bp.

Sans surprise, la BCE a encore opté pour une pause ce mois-ci grâce à un taux d'inflation ralentissant à 2,4% en novembre en variation annuelle, plus bas depuis août 2021, et des projections actualisées intégrant une inflation en recul par rapport aux précédentes prévisions. Mme Lagarde a en revanche douché tout espoir de baisses de taux en 2024 en indiquant d'une part que ce sujet n'avait pas été du tout discuté lors du dernier comité monétaire, et que d'autre part les risques de redémarrage de l'inflation à court terme n'avaient pas disparu. Malgré cette prudence affichée, les investisseurs restent convaincus que la BCE ne pourra pas rester passive face à la dégradation conjoncturelle, le PIB de la zone euro étant dorénavant attendu en hausse de seulement 0,8% en 2024 contre +1% prévu en septembre dernier, et misent par conséquent sur 5 baisses de taux de 25 bp l'année prochaine. En décembre, les actions américaines gagnent encore 2.90% (S&P 500 TR en €), grâce aux valeurs technologiques qui signent leur meilleure année depuis 1999 (Nasdaq 100), dont les « Magnificent Seven » (Alphabet, Tesla, Meta, Nvidia, Apple, Amazon et Microsoft) qui rebondissent de plus de 108% cette année après -45,45% en 2022 (Bloomberg Magnificent Seven Index en US\$).

Le soulagement des investisseurs face au biais plus accommodant des banques centrales a permis à la volatilité des actions américaines de revenir à ses plus bas niveaux depuis la pandémie à 12% environ (indice VIX). Les actions de la zone euro montent encore de 3.24% ce mois-ci et terminent l'année sur un gain de 18.55% (Euro Stoxx TR), dopées notamment par les marchés du sud (Espagne-Ibex +22.76% et Italie-FTSEMIB +28.03%). Malgré les nouveaux records atteints par les bourses indienne et brésilienne, les marchés émergents limitent leur hausse à 6.11% en 2023 (MSCI Emerging Markets TR en €), plombés par les actions chinoises qui enchaînent leur troisième année d'affilée dans le rouge à cause de la persistance de la crise immobilière et d'une reprise économique post-covid en-deçà des attentes. Les marchés obligataires ont poursuivi en décembre leur rebond grâce au ralentissement de l'inflation et à la perspective d'un atterrissage en douceur de l'économie américaine qui ont permis aux taux à 10 ans américain de se détendre de 111 bp depuis le 19 octobre 2023 quand les rendements culminaient à leur plus haut depuis 2007 à 5%. Après des pertes historiques de 18,44% en 2022, les obligations souveraines de la zone euro ont repris 7.15% (iBoxx Eur Eurozone Sovereign) cette année, meilleure performance depuis 2014 et qui a été totalement réalisée au cours des trois derniers mois.

Au cours de la période, nous avons allégé les taux souverains et les mines d'or notamment au profit des actions européennes et chinoises ainsi que la dette émergente. Puis, nous avons pris des profits sur le secteur immobilier, les actions européennes, les taux souverains et la dette émergente en devises locales pour renforcer notre exposition au Yen et notre poche monétaire. Enfin, nous avons effectué des arbitrages, notamment vers un peu plus de valeur et les petites capitalisations américaines.

Après une fin d'année 2023 euphorique, les investisseurs avaient pourtant abordé 2024 en proie aux doutes suite aux discours de prudence et de patience des banques centrales concernant les perspectives de baisses des taux, rappelant que l'inflation n'était toujours pas sous contrôle même si son ralentissement était encourageant. Puis l'espoir que l'économie mondiale pourrait connaître un atterrissage en douceur sans remontée dramatique du chômage a rapidement relancé la dynamique haussière des marchés boursiers jusqu'à la fin du premier trimestre.

Le FMI, puis l'OCDE ont en effet réévalué leurs prévisions de croissance mondiale en 2024 grâce à la robustesse inattendue de l'économie américaine en 2023, mais aussi grâce à la poursuite de politiques budgétaires toujours aussi généreuses dans de nombreux pays. Alors que la Fed projetait en mars 2023 un PIB ralentissant à +0,4 % après +1,90% en 2022 sous l'effet de la politique monétaire la plus restrictive depuis 40 ans, celui-ci a finalement terminé l'année 2023 sur une hausse de 2,50% grâce à la vigueur de la consommation des ménages portée par le plein-emploi et la revalorisation des salaires. Les hausses de dépenses publiques, destinées à amortir les effets délétères de la hausse des prix de l'énergie sur le pouvoir d'achat des ménages, ont partiellement neutralisé l'impact des politiques monétaires restrictives visant justement à refroidir la demande intérieure. Le FMI projette désormais un PIB mondial en hausse de 3,1% en 2024 (+0,2 pts de % par rapport aux prévisions d'octobre 2023) et de +3,2% en 2025, ce qui reste toutefois bien inférieur à la moyenne de 3,8 % prévalant sur la période 2000-2019 à cause des coûts de financement élevés, de la crise énergétique, de la baisse de la productivité et de l'épuisement des réserves budgétaires dans beaucoup de pays déjà surendettés. L'efficacité des politiques monétaires restrictives, la baisse du prix de l'énergie et plus généralement la normalisation des chaînes de production mettant un terme au choc d'offre consécutif à la pandémie ont permis à ces institutions et aux banques centrales de corriger à la baisse leurs prévisions d'inflation, même si celles-ci restent toujours soumises à de nombreux aléas (politiques, géopolitiques, climatiques, etc...). Après +6,8% en 2023, le FMI table sur une inflation mondiale ralentissant en moyenne à +5,8% en 2024 puis à +4,4% en 2025.

En Zone euro, les prix à la consommation ont progressé en mars de 2,4 % en rythme annuel, plus bas depuis juillet 2021, tandis qu'aux USA, ils sont remontés à +3,2 % (headline inflation) en février à cause des coûts de l'essence et du logement. Face à une inflation qu'elles considèrent toujours trop élevée, les banques centrales ont maintenu le statu quo au cours du trimestre tout en ouvrant la porte à un assouplissement monétaire cette année en affirmant que les taux directeurs avaient désormais atteint leur plus haut. Mais elles ont aussi multiplié les déclarations de prudence afin de tempérer l'excès d'optimisme des investisseurs concernant le calendrier et l'ampleur des baisses de taux à venir. Car la dynamique désinflationniste marque quelques signes d'essoufflement dus à des effets de base moins favorables, à la remontée des prix de certaines matières premières, et à l'effet retardé du rattrapage des salaires sur l'inflation.

Enchaînant son 5ème mois consécutif de hausse, le MSCI World termine le premier trimestre sur un nouveau record pour afficher un gain de 10,95% en € depuis le début de l'année. Presque tous les marchés actions culminent fin mars à de nouveaux plus hauts. Les actions japonaises trônent finalement sur la plus haute marche du podium, l'indice Nikkei 225 gagnant 15,14% en € (+20,63 % en JPY), depuis le début de l'année mais surtout dépassant son précédent record établi en décembre 1989. Les actions américaines gagnent 12,89 % (S&P 500 en €), toujours portées par les « 7 Magnifiques » (Alphabet, Amazon, Apple, Meta, Microsoft, Nvidia et Tesla) qui montent de 16,24%. Toutefois d'importants écarts de performance trimestrielle sont apparus au sein de ce groupe comme l'illustre d'un côté le gain de 82% de Nvidia, porté par l'euphorie autour de l'IA pour ses promesses en matière de gains de productivité et de l'autre le recul de 29% de Tesla, qui est concurrencé par des véhicules électriques chinois moins chers. Les actions européennes affichent une hausse de 6,98% (MSCI Europe en €) sur le trimestre, avec d'un côté les actions allemandes gagnant 10,39% (Dax) tandis que les actions suisses stagnent (SMI +0,50% en €). Le MSCI Emerging Markets reste à la traîne (+4,50% en €), malgré le sursaut de la bourse chinoise en février consécutif à la mise en place de différentes mesures visant à stabiliser après un recul de plus de 40% depuis son dernier record de février 2021.

Malgré la détente de 5 bp en mars des taux US à 10 ans, ceux-ci progressent de 32 bp depuis le début de l'année pour revenir à leur niveau de mi-novembre 2023, hausse qui reflète l'amélioration des perspectives de l'économie américaine et le recul des attentes des investisseurs en matière d'assouplissement monétaire. En Zone euro, les rendements allemands à 10 ans ont gagné 28 bp depuis le début de l'année sur des espoirs d'une amélioration de la conjoncture suscités par le retour pour la première fois depuis juin 2023 en zone d'expansion de l'indice PMI composite. Après deux mois consécutifs de recul, les obligations souveraines de la Zone euro ont repris 1,05 % (iBoxx Eur Sovereign) en mars affichant une baisse de 0,69 % depuis le début de l'année.

Au cours de la période, nous avons renforcé les breakevens d'inflation, les petites capitalisations américaines et les mines d'or puis arbitré des actions européennes vers le secteur de la santé. Ensuite, nous avons de nouveau augmenté le poids des breakevens d'inflation ainsi que la dette émergente en devises locales et les taux souverains européens. Nous avons également effectué plusieurs arbitrages de fonds croissance vers des fonds value. Enfin, nous avons pris quelques profits sur les mines d'or, l'énergie, le Japon, les obligations corporates et souveraines. Dans le même temps, nous avons renforcé notre exposition sur le Yen et les foncières cotées.

Après un trou d'air en avril dû au rebond de l'inflation américaine laissant craindre un report du cycle de baisses des taux en 2025, les marchés actions sont repartis à l'assaut de nouveaux records en anticipation d'une accélération du cycle d'assouplissement monétaire rendue possible par une poursuite de la désinflation et d'un atterrissage en douceur de l'économie mondiale. Le refroidissement de l'économie américaine a pris plus de temps que prévu en raison du maintien d'un soutien budgétaire particulièrement généreux depuis la pandémie qui a neutralisé les effets de la politique monétaire la plus restrictive depuis 20 ans.

Au 1T24, la croissance du PIB a ralenti à +1,4% en rythme annualisé, après +3,4% au 4T23, principalement à cause d'une contribution négative du commerce extérieur et de la variation des stocks. Les dépenses des ménages ont progressé de seulement 1,5% en variation annualisée (après +3,3% au 4T23), les consommateurs devenant plus sensibles aux prix à l'heure où l'épargne pléthorique accumulée pendant le covid est pratiquement épuisée et le coût du crédit à la consommation est plus cher. En outre, les ménages s'inquiètent d'une possible dégradation de leur situation financière due à la persistance de l'inflation, à des taux d'intérêt élevés et à un marché de l'emploi en phase de rééquilibrage. En effet, les créations d'emploi commencent à fléchir, le nombre des emplois vacants régresse et les demandes d'indemnisation chômage remontent avec pour corollaire une croissance du salaire horaire moyen la plus faible depuis 2021. Cette amorce de modération salariale devrait par conséquent jouer favorablement sur l'évolution future de l'inflation. Le parcours cahoteux de la désinflation depuis le début de l'année explique les recommandations de prudence et de patience de la Fed en faveur du report du cycle d'assouplissement monétaire.

En outre, la solidité de l'économie américaine, caractérisée par un taux de chômage évoluant toujours à ses plus bas historiques, ne rend pas urgent un soutien monétaire au risque de contribuer à relancer les pressions inflationnistes. Lors de son Comité monétaire de juin, la Fed a sans surprise laissé ses taux directeurs inchangés pour la 7ème fois consécutive, justifiant cette décision par des prévisions d'inflation revues en hausse (pas de retour à l'objectif de 2% avant début 2026) tandis que celles concernant le PIB sont restées inchangées à +2,1% en 2024 et +2,0% en 2025. Les projections médianes du Comité monétaire (les « dots ») ne tablent plus que sur une seule baisse de taux en 2024 contre trois lors de la réunion de mars. Toutefois, la publication après la réunion de la Fed de l'inflation sous-jacente (« Core PCE ») la plus faible depuis mars 2021 à 2,60% en rythme annuel a ouvert la porte à une possible deuxième baisse de taux avant la fin de l'année. En tout état de cause, les futures décisions de la Fed dépendront des données économiques.

Alors que les USA ont connu une surchauffe au 2ème semestre 2023, la zone euro a échappé de peu à une récession technique sur la même période. Or les chiffres du PIB européen au 1T24 ont positivement surpris en affichant une progression de +0,3% en variation trimestrielle contre +0,1% attendu. Ce rebond a suscité l'espoir que cette dynamique pourrait connaître une accélération à la faveur du repli de l'inflation redonnant du pouvoir d'achat aux consommateurs et de la reprise de la demande mondiale. Cet espoir a été aussi conforté par la poursuite de la remontée de l'indice PMI Composite en zone d'expansion pour le 4ème mois consécutif depuis février 2024, grâce aux services car le secteur manufacturier n'en finit pas de se contracter depuis près de 2 ans. Malgré des prévisions d'inflation revues à la hausse en 2024 et 2025, la BCE a néanmoins jugé « opportun de réduire le caractère restrictif de la politique monétaire » et de procéder à cette fin pour la première fois en 5 ans à une première baisse de taux de 25 bp début juin.

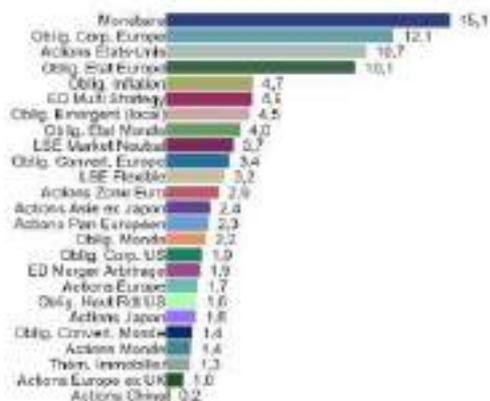
Le MSCI World a gagné 2,94% en € au 2T24 et progresse de 14,21% depuis le début de l'année, meilleur semestre depuis juin 2021, grâce encore aux actions américaines qui signent de nouveaux records. Le S&P 500 et le Nasdaq ont en effet gagné respectivement 4,70% et 9,07% en € durant le trimestre, toujours tirés par une poignée de valeurs technologiques, les « 7 Magnifiques », qui ont encore monté de 17,76% (UBS Magnificent 7 index) malgré une amorce de consolidation en fin de mois pour le titre Nvidia. Cette valeur, qui a encore gagné 150% au cours du 1er semestre 2024, a vu sa capitalisation boursière multipliée par 7 depuis la fin de l'année 2022. En excluant ces 7 valeurs, le S&P 500 a basculé en territoire négatif durant le trimestre avec une baisse de 0,74% en € (UBS S&P ex. M7 index), à l'instar des autres compartiments de la cote américaine : Dow Jones -1% en € et Russel 2000 -2,90% en €.

Les actions de la zone euro ont perdu 3,58% sur le trimestre (Euro Stoxx) principalement sous l'effet de la chute de 8,85% du CAC 40, pire trimestre depuis juin 2022. Cette contre-performance trouve sa cause dans la décision inattendue du Président Macron de convoquer, juste après les résultats des élections européennes, des élections législatives début juillet dont l'issue risque d'avoir des conséquences économiques délétères au regard des programmes fiscaux des partis extrêmes en lice.

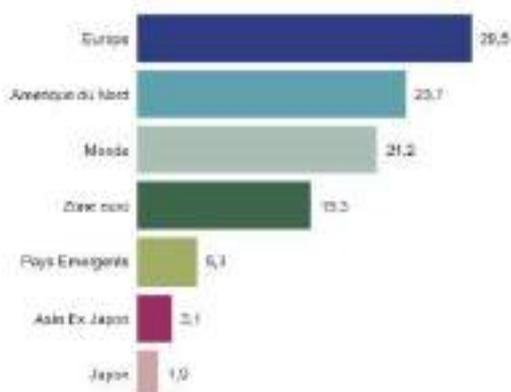
Au cours de la période, nous avons allégé les banques européennes et les breakevens d'inflation pour renforcer la dette émergente en devises locales. Puis, nous avons initié une nouvelle position sur la dette très long terme US, renforcé le secteur de l'énergie, les actions japonaises et européennes au détriment de l'immobilier et la dette émergente en devises locales. Enfin, nous avons renforcé les actions européennes, notamment les banques après leur consolidation ainsi que des sociétés du secteur de l'énergie aux US. Nous avons également pris des profits sur les mines d'or.

Exposition du fonds au 28/06/2024 :

Stratégie



Pays (Hors monétaire)



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
Ofi Invest ISR Monétaire CT C	3 461 157,83	4 218 491,01
iShares VII PLC iShares EURO Govt Bond 7-10yr ETF EUR Acc	1 691 040,29	1 898 931,56
AXA IM EURO LIQUIDITY FCP 4DEC	1 996 674,12	931 089,66
Emerg.Mkts Local Curr.Debt C EUR Hgd Cap	326 811,84	867 420,61
R-CO CONVICTION CREDIT EURO IC EUR	252 115,28	700 841,06
JPMORGAN F-EM MAR LO C D-I H	740 023,73	197 080,84
CPR FOCUS INFLATION FCP I	486 536,96	365 524,05
R-CO CONVICTION CREDIT SD EURO I EUR	669 286,14	
AMUNDI EURO STOXX 50 UCITS ETF DR - EUR C	272 141,66	383 272,00
PICTET SHORT-TERM MONEY MARKET JPY I	647 965,12	

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :

- o Change à terme :
- o Future :
- o Options :
- o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés(*)

(*) Sauf les dérivés listés..

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<p>Techniques de gestion efficace</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) <p style="text-align: right;">Total</p>	
<p>Instruments financiers dérivés</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces <p style="text-align: right;">Total</p>	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
<ul style="list-style-type: none"> . Revenus (*) . Autres revenus <p style="text-align: right;">Total des revenus</p> <ul style="list-style-type: none"> . Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais <p style="text-align: right;">Total des frais</p>	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - REGLEMENT SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

POLITIQUE DE VOTE

La politique de vote aux Assemblée Générales peut être consultée sur le site : www.even-fo.com et au siège social de EVEN FO.

Un rapport rendant compte de la manière dont la société de gestion a exercé ses droits de vote aux Assemblées Générales, est établi dans les quatre mois suivant la clôture de son exercice. Ce rapport peut être consulté sur le site www.even-fo.com et au siège social de EVEN FO.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉTENUS EN PORTEFEUILLE ÉMIS PAR LE PRESTATAIRE OU ENTITÉ DU GROUPE

Conformément au règlement général de l'autorité des marchés financiers, nous vous informons que le portefeuille ne détient pas de titres gérés par la Société de Gestion EVEN FO.

COMMUNICATION DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

La stratégie d'investissement du fonds repose sur une sélection d'OPC. Le Fonds intègre les facteurs ESG et de critères de durabilité dans sa politique d'investissement.

REGLEMENT SFDR ET TAXONOMIE

SFDR :

L'OPC promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».

Taxonomie :

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Article 8 – au titre du SFDR

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

REMUNERATIONS

EVEN FO a mis en place une politique de rémunération variable de ses collaborateurs dont l'objectif est de :

- Ne pas encourager la prise de risque excessive et
- Être en cohérence avec la gestion des risques.

EVEN FO applique dans sa politique de rémunération les principes suivants, énoncés par les associations professionnelles :

- la partie fixe de la rémunération doit être suffisamment importante pour rémunérer le professionnel au regard des obligations de son poste, du niveau de compétence requis, de la responsabilité exercée et de l'expérience acquise.
- la séparation entre la partie fixe et la partie variable de la rémunération doit être absolue. Il ne doit pas y avoir de vase communicant entre l'une et l'autre partie de la rémunération.
- il convient d'interdire les bonus garantis sauf, le cas échéant, à l'embauche du professionnel et dans ce cas, la garantie est strictement limitée à un an.

Conformément aux préconisations de l'AMF, **EVEN FO** a opté pour une rémunération variable qui dépendra d'objectifs qualitatifs et quantitatifs, aussi bien individuels que collectifs.

Compte tenu de la taille et de l'organisation de la société, la politique de rémunération mise en œuvre au sein d'**EVEN FO** concerne l'ensemble des salariés. La Direction générale est en charge de la mise en œuvre et de la revue annuelle de cette politique.

EVEN FO n'intègre pas les risques, ni les incidences négatives en matière de durabilité dans le cadre de sa politique de rémunération car la rémunération des collaborateurs est indépendante des investissements réalisés et des performances éventuelles générés par ces derniers.

AUTRES INFORMATIONS

Le Prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

EVEN FO
Service Clients
29 avenue de Friedland
75008 PARIS

E-mail : contact@even-fo.com

Tél : +33 (1) 42 99 56 40

Fax : +33 (1) 45 61 18 93

Ces documents sont également disponibles sur le site internet www.even-fo.com

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EVEN FLEX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 28 JUIN 2024



EVEN FLEX **Fonds Commun de Placement**

EVEN FO
Société de gestion
28, Avenue Friedland - 75008 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 28 juin 2024

Aux porteurs de parts,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif EVEN FLEX constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 28 juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

REFERENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période de la date de début d'exercice à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les instruments financiers du portefeuille sont valorisés selon les méthodes décrites dans le règlement du fonds et dans l'annexe. Nous avons vérifié la correcte application de ces méthodes et le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion

RESPONSABILITES DE LA SOCIETE DE GESTION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 23 octobre 2024
Le Commissaire aux comptes
APLITEC, représentée par



Maxime GALLET

6. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 28/06/2024 en EUR

ACTIF

	28/06/2024	30/06/2023
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	11 712 662,49	10 328 992,10
Actions et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	11 712 662,49	10 328 992,10
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	11 358 124,29	10 328 992,10
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	354 538,20	
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	777,73	1 215,36
Opérations de change à terme de devises		
Autres	777,73	1 215,36
COMPTES FINANCIERS	59 072,05	42 424,23
Liquidités	59 072,05	42 424,23
TOTAL DE L'ACTIF	11 772 512,27	10 372 631,69

PASSIF

	28/06/2024	30/06/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	11 359 979,80	10 392 366,51
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	502 141,17	53 761,57
Résultat de l'exercice (a,b)	-97 678,21	-107 449,38
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	11 764 442,76	10 338 678,70
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	8 069,51	33 952,99
Opérations de change à terme de devises		
Autres	8 069,51	33 952,99
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	11 772 512,27	10 372 631,69

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 28/06/2024 en EUR

	28/06/2024	30/06/2023
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 28/06/2024 en EUR

	28/06/2024	30/06/2023
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	1 557,91	959,14
Produits sur actions et valeurs assimilées		574,57
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	1 557,91	1 533,71
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	372,98	0,55
Autres charges financières		
TOTAL (2)	372,98	0,55
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	1 184,93	1 533,16
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	95 472,29	108 488,51
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-94 287,36	-106 955,35
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-3 390,85	-494,03
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-97 678,21	-107 449,38

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :**Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013241841 - EVEN FLEX C : Taux de frais maximum de 0.90% TTC.

La rétrocession de frais de gestion à percevoir est prise en compte à chaque valeur liquidative. Le montant provisionné est égal à la quote-part de rétrocession acquise sur la période concernée.

Commission de surperformance :

Le fonds utilise un modèle de commission de surperformance fondé sur un indicateur de référence. L'Indicateur de référence est un indice composite capitalisé : (30% MSCI Daily TR World (NDDUWI) + 40% JPM GBI EMU (JPMGEMLC) + 30% €STR capitalisé +8.5bps*(OISESTR Index) convertis en Euro chacun des composants étant évalué en date de J-1 jour ouvré par rapport à la date de la Valeur Liquidative.

A noter qu'à compter du 01/01/2022, suite à la refonte des indices monétaires par la BCE, l'Ester (European Short Term Rate - €STR) remplace l'EONIA.

L'Ester est un taux d'intérêt interbancaire de référence. Il définit les conditions des prêts à court terme que les banques s'accordent entre elles sur le marché monétaire.

Des mesures techniques (indexation) ont été prises par la BCE pour assurer une coordination entre l'Eonia et l'Ester : l'Eonia correspond au cours de l'Ester auquel sont ajoutés 8,5 points de base.

La période de calcul de la commission de surperformance est l'exercice du Fonds. A chaque établissement de la valeur liquidative, la surperformance du Fonds est définie comme la différence positive entre l'actif net du Fonds avant prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de surperformance, et l'actif net d'un OPCVM fictif réalisant une performance égale à celle de l'indicateur de référence composite du Fonds et enregistrant le même schéma de souscriptions et de rachats que le Fonds. Les commissions de surperformance sont calculées par la Société de Gestion à chaque valeur liquidative. Ils ne sont provisionnés qu'à la triple condition (i) que la performance du Fonds soit supérieure à celle de l'indicateur de référence, (ii) que la performance du Fonds soit positive depuis le début de l'exercice et (iii) que la plus haute Valeur Liquidative d'une fin d'exercice comptable ayant précédemment fait l'objet d'un prélèvement soit dépassée. Une telle provision ne peut être passée qu'à condition que la valeur liquidative après prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de surperformance soit supérieure à la valeur liquidative de début d'exercice. En cas de sous-performance une reprise de provision est effectuée dans la limite du solde en compte. Hormis les cas de rachats, cette provision de commission de surperformance est définitivement acquise à la Société de Gestion à la fin de chaque exercice. En cas de rachat, une quote-part de la provision pour commission de surperformance sur l'encours constatée comptablement lors de la dernière valorisation est, au prorata du nombre de parts rachetées, affectée définitivement à un compte de tiers spécifique. Cette quote-part de commission de surperformance est acquise à la Société de Gestion dès le rachat.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts EVEN FLEX C	Capitalisation	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 28/06/2024 en EUR

	28/06/2024	30/06/2023
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	10 338 678,70	9 875 354,75
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	1 448 600,33	182 479,60
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-703 998,39	-174 233,14
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	645 908,36	231 635,55
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-143 693,62	-205 344,28
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-0,01	
Frais de transactions	-3 586,15	-2 703,77
Différences de change	-36 775,01	-46 997,60
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	313 595,91	585 442,94
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	448 593,75	134 997,84
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-134 997,84	450 445,10
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-94 287,36	-106 955,35
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	11 764 442,76	10 338 678,70

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							59 072,05	0,50
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	59 072,05	0,50								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 JPY		Devise 3 GBP		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC	1 925 539,16	16,37	646 036,33	5,49				
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers	10 709,33	0,09	15 142,91	0,13	5 938,80	0,05		
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	28/06/2024
CRÉANCES		
	Rétrocession de frais de gestion	777,73
TOTAL DES CRÉANCES		777,73
DETTES		
	Frais de gestion fixe	8 066,17
	Frais de gestion variable	3,34
TOTAL DES DETTES		8 069,51
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-7 291,78

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	13 231,834	1 448 600,33
Parts rachetées durant l'exercice	-6 362,188	-703 998,39
Solde net des souscriptions/rachats	6 869,646	744 601,94
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	105 053,247	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	28/06/2024
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	98 681,40
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,90
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	3,34
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	3 212,45

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	28/06/2024
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	28/06/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	28/06/2024
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	28/06/2024	30/06/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	-97 678,21	-107 449,38
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	-97 678,21	-107 449,38

	28/06/2024	30/06/2023
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-97 678,21	-107 449,38
Total	-97 678,21	-107 449,38

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	28/06/2024	30/06/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	502 141,17	53 761,57
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	502 141,17	53 761,57

	28/06/2024	30/06/2023
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	502 141,17	53 761,57
Total	502 141,17	53 761,57

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024
Actif net en EUR	6 037 854,52	10 145 151,50	9 875 354,75	10 338 678,70	11 764 442,76
Nombre de titres	62 081,613	93 926,460	98 114,973	98 183,601	105 053,247
Valeur liquidative unitaire	97,25	108,01	100,65	105,30	111,99
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	1,96	9,22	2,90	0,54	4,77
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,90	-1,04	-0,85	-1,09	-0,92

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
AXA IM EURO LIQUIDITY FCP 4DEC	EUR	23	1 075 723,68	9,15
BDL CONVICTIONS PART V	EUR	229	268 777,30	2,28
BDL REMPART PART I	EUR	2 381	371 650,29	3,16
CPR FOCUS INFLATION FCP I	EUR	3 303	550 378,89	4,68
LAZARD CAPITAL FI SC EUR	EUR	14	188 060,88	1,60
LAZARD CONVERTIBLE GLOBAL Action PC Eur	EUR	98	170 026,08	1,44
R-CO CONVICTION CREDIT EURO IC EUR	EUR	385	561 330,00	4,77
R-CO CONVICTION CREDIT SD EURO I EUR	EUR	6	679 765,08	5,78
R-CO CONVICTION EQUITY VALUE EURO CL EUR	EUR	494	117 418,86	1,00
R-CO THEMATIC REAL ESTATE I2	EUR	1 171	156 433,89	1,33
TOTAL FRANCE			4 139 564,95	35,19
IRLANDE				
ENERGY S&P US SELECT SECTOR	USD	451	256 070,39	2,17
EURO STOXX OPTIM BKS SCE ETF	EUR	1 052	103 538,47	0,88
iShares VII PLC iShares EURO Govt Bond 7-10yr ETF EUR Acc	EUR	5 899	857 393,69	7,29
LYXOR TIEDEMANN ARBITRAGE STRAT FD I EUR	EUR	1 762	218 623,50	1,86
MUZINICH SHORT DURA H YIELD	EUR	1 502	193 773,02	1,64
RUSSELL 2000 SOURCE ETF	USD	3 270	312 011,15	2,65
VANGUARD US OPP.FD CAP.2DEC	EUR	151	248 422,77	2,12
TOTAL IRLANDE			2 189 832,99	18,61
LUXEMBOURG				
ABN AMRO FUNDS ARISTOTLE US EQUITIES XI USD CAP	USD	2 991	338 280,56	2,87
AXA IM US C FEURH	EUR	1 979	228 376,60	1,95
CANDRIAM ABSOLUTE RETURN EQ MARK NEUTRAL PI EUR CAP	EUR	73	151 141,39	1,29
CANDRIAM AS RT EQ MK N-I EUR	EUR	34	59 490,48	0,50
DB X-TRACKERS FTSE CHINA 25 IC	EUR	1 167	29 211,99	0,25
DNCA Invest Archer Mid Cap Europe SI EUR	EUR	1 121	112 918,33	0,96
ELEVA EUROLAND SELECTION FUND I EUR CAP	EUR	68	118 111,24	1,00
EXANE FUNDS 2 SICAV EXANE PLEIADE FUND S EUR CAP	EUR	18	218 973,96	1,86
GROUPAMA EUROPE CONVERTIBLE - IC EUR	EUR	250	403 090,00	3,42
HELIUM PERFORMANCE -S- CAP	EUR	357	545 974,02	4,64
JPMORGAN F-EM MAR LO C D-I H	EUR	9 838	530 563,34	4,51
JPMORGAN FUNDS CHINA FUND I ACC USD	USD	2 032	164 211,42	1,39
LYXOR EURSTX600 HEALTHCARE	EUR	1 297	203 376,09	1,73
MISF US ADVANTAGE FD CL.Z CAP.	USD	938	104 016,80	0,89
MORGAN STANLEY INVESTMENT FUNDS ASIA OPPORTUNITY Z	USD	2 474	115 923,25	0,99
MULTI UNITS LUX LYXOR IBOXX USD TREASURIES 10Y ETF D	USD	4 823	470 503,59	4,00
PICTET SHORT-TERM MONEY MARKET JPY I	JPY	1 110	646 036,33	5,49
ROBECO EURO GOVNMT BD-IEUR	EUR	2 158	334 597,90	2,85
ROBECO QI GLOBAL DYNAMIC DURATION IHEURC	EUR	1 773	253 929,06	2,16
TOTAL LUXEMBOURG			5 028 726,35	42,75
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			11 358 124,29	96,55

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Fonds professionnels à vocation générale et équival. d'autres Etats membres UE et organismes de titrisation cotés				
IRLANDE				
iShares Gold Producers UCITS ETF USD (Acc)	USD	11 660	164 522,00	1,39
TOTAL IRLANDE			164 522,00	1,39
LUXEMBOURG				
Xtrackers Nikkei 225 UCITS ETF 1 C EUR	EUR	2 575	190 016,20	1,62
TOTAL LUXEMBOURG			190 016,20	1,62
TOTAL Fonds professionnels à vocation générale et équival. d'autres Etats membres UE et organismes de titrisation cotés			354 538,20	3,01
TOTAL Organismes de placement collectif			11 712 662,49	99,56
Créances			777,73	0,01
Dettes			-8 069,51	-0,07
Comptes financiers			59 072,05	0,50
Actif net			11 764 442,76	100,00

Part EVEN FLEX C	EUR	105 053,247	111,99
-------------------------	------------	--------------------	---------------

7. ANNEXE(S)

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

Oui

Non

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : [N/A]

- dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
- dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : [N/A]

Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 29,13 % d'investissements durables

- ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
- ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
- ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Au travers des informations collectées grâce au questionnaire propriétaire de Rothschild & Co Asset Management, au cours de leurs échanges avec les sociétés de gestion des fonds sous-jacents et celles disponibles dans MSCI ESG Research, le Gestionnaire Financier considère un spectre large de critères

- Au niveau de la société de gestion :
 - o Pilier Environnemental : politique environnementale au niveau de la société de gestion, politiques d'exclusion relative au secteur du charbon thermique, émissions carbone des portefeuilles, etc.
 - o Pilier Social : gestion des ressources humaines, signataire des UN PRI, politiques d'exclusion relatives aux armes controversées et aux principes fondamentaux, etc.
 - o Pilier Gouvernance : indépendance du board, politique de rémunération, etc.
- Au niveau du fonds : Intégration des critères ESG dans le process de gestion, note ESG du fonds, calcul de l'intensité carbone, labels, etc.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

La performance des indicateurs de durabilité utilisés pour faire la promotion des caractéristiques environnementales et sociales susmentionnées est disponible en annexe.

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Indicateurs de durabilité	28/06/2024	30/06/2023
Note ESG (/10)	6,66	7,38
Note E (/10)	6,15	5,80
Note S (/10)	5,6	5,62
Note G (/10)	6,34	6,17
Intensité carbone (tonnes de CO ₂ eq / millions de dollars de chiffre d'affaires)	98,18	128,26
Exposition aux réserves de charbon (%)	0,60%	0,7%
Catégories de transition « Asset stranding » (%)	2,07%	0,05%

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Les OPC sous-jacents peuvent intégrer une partie d'investissements durables au regard de l'interprétation de la définition SFDR des sociétés de gestion de ces OPC. Au 28/06/2024, la proportion d'investissement durable du produit financier est de 29,13%.

Au 28/06/2024, le niveau d'alignement taxonomique du produit est de 2,07%. Ils ont contribué aux objectifs suivants :

- Atténuation du changement climatique
- Adaptation au changement climatique

Sur l'exercice, Rothschild & Co Asset Management Europe utilise les données reportées et disponibles auprès de MSCI ESG Research.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

La taxonomie européenne établit le principe consistant à ne pas causer de préjudice important à ses objectifs et qui s'accompagne de critères spécifiques. Les données de MSCI ESG Research prennent en compte en partie et selon un principe de best effort ces éléments sous-jacents.

Dans le cadre du processus d'analyse, Rothschild & Co Asset Management s'efforce d'être attentive au respect du principe de ne pas causer de préjudice important dans la définition des investissements durables des sociétés de gestion des OPC sous-jacents.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La taxonomie européenne repose sur des activités substantiellement contributives sur le plan environnemental dont les incidences négatives sont encadrées par le principe consistant à ne pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie européenne et par les garanties sociales minimales associées.

Dans le cadre du processus d'analyse, Rothschild & Co Asset Management s'efforce d'être attentive à l'intégration des principales incidences négatives (PAI) dans la définition des investissements durables des sociétés de gestion des OPC sous-jacents. Celle-ci doit prendre en compte l'ensemble des PAI obligatoires, ou le cas échéant utiliser des proxies ou données qualitatives sur la même thématique.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme, et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée:

Dans le cadre du processus d'analyse, Rothschild & Co Asset Management s'efforce d'être attentive à l'alignement avec les cadres normatifs de l'OCDE, Nations Unies et OIT dans la définition des investissements durables des sociétés de gestion des OPC sous-jacents.

Par ailleurs, et au niveau de tous les investissements du Gestionnaire Financier, le gestionnaire financier intégrera dans le processus de sélection de fonds, l'analyse de la politique d'exclusion relative aux principes fondamentaux du Pacte Mondial des Nations Unies (Global Compact des Nations Unies, UNGC) mise en œuvre par les sociétés de gestion.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le produit financier prend en compte les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité sur lesquelles Rothschild & Co Asset Management concentre ses efforts de manière prioritaire :

o Emetteurs privés :

- Changement climatique
 - o Les émissions et l'intensité en gaz à effet de serre, scopes 1 et 2 (PAI 1 & 3)
 - o L'implication dans les combustibles fossiles (PAI 4)
 - o L'exposition à des émetteurs non engagés à l'atteinte de l'Accord de Paris (PAI optionnel climat 4)
- Droits de l'Homme, éthique des affaires et respect de la dignité humaine
 - o La violation des normes éthiques fondamentales (PAI 10)
 - o La diversité des genres au sein des organes de gouvernance (PAI 13)
 - o L'implication dans les armes controversées (PAI 14)
 - o L'exposition à des émetteurs aux processus de lutte contre la corruption fragiles (PAI optionnel social/droits de l'Homme 15)

Dans le cadre de la prise en compte des PAI, le gestionnaire financier aura recours à la méthodologie et aux données de son prestataire externe, MSCI ESG Research.

La prise en compte des incidences négatives se décline opérationnellement à travers l'ensemble des éléments de leur approche durable : politique d'exclusion, processus d'analyse et de sélection intégrant les critères ESG, démarche d'engagement et reporting ESG. Pour ce produit, le gestionnaire financier reportera annuellement sur l'ensemble des PAI obligatoires et optionnels choisis pour la Société de gestion.

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences	Unité
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 1	467,0	TCO2
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 2	90,2	TCO2
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 3	4 027,9	TCO2
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 12	557,3	TCO2
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 123	4 585,2	TCO2
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 1	42,4	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 2	8,2	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 3	365,4	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 12	50,6	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 123	416,0	TCO2/ MEUR
3. Intensité carbone	Intensité carbone scope 123	925,3	TCO2e/MEUR
4. Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	10,0	%
5. Part de la consommation et de la production d'énergies non renouvelables	Part de la consommation et de la production d'énergies non renouvelables	70,5	%
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur A	0,3	GWH per MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur B	3,5	GWH per MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur C	0,9	GWH per MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur D	2,4	GWH per MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur E	2,9	GWH per MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur F	0,1	GWH per MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur G	0,5	GWH per MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur H	1,8	GWH per MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur L	0,5	GWH per MEUR

7. Activités à impact négatif sur les zones sensibles en matière de biodiversité	Activités à impact négatif sur les zones sensibles en matière de biodiversité	4,5	%
8. Emissions dans l'eau	Emissions dans l'eau	11,7	T per invested MEUR
9. Ratio de gestion des déchets dangereux	Ratio de gestion des déchets dangereux	0,8	T per invested MEUR
10. Violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales	Violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales	1,0	%
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales	Absence de processus et de mécanismes de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales	0,5	%
12. Ecart de rémunération hommes / femmes non ajusté	Ecart de rémunération hommes / femmes non ajusté	10,1	%
13. Diversité hommes / femmes au sein du conseil d'administration	Diversité hommes / femmes au sein du conseil d'administration	63,6	%
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)	Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)	0,0	%
15. Intensité de GES	Intensité de GES	255,4	TCO2e/MEUR of GDP
16. Pays d'investissement sujets à des violations sociales (nombre de pays)	Pays d'investissement sujets à des violations sociales (nombre de pays)	1,0	nombre
16. Pays d'investissement sujets à des violations sociales (en relatif)	Pays d'investissement sujets à des violations sociales (en relatif)	3,9	%
16. Pays d'investissement sujets à des violations sociales (en % d'encours)	Pays d'investissement sujets à des violations sociales (en % d'encours)	0,0	%
4 (optionnel). Investissement dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone	Investissement dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone	25,2	%
15 (optionnel). Absence de politiques anti-corruption et pots-de-vin	Absence de politiques anti-corruption et pots-de-vin	0,8	%



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 30/06/2023

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Axa Im Euro Liquidity Sri-c	Monétaire	9,14 %	Europe
Ishares Euro Govt Bond 7-10y	Oblig. Etat Europe	7,29 %	Autres Zone Euro
R-co Conviction Credit SD Euro I EUR	Oblig. Corp. Europe	5,78 %	Europe
Pictet-shrt Trm Mmkt Jpy-i	Monétaire	5,49 %	Monde
R-co Conviction Credit Euro IC EUR	Oblig. Corp. Europe	4,77 %	Europe
CPR Focus Inflation I	Oblig. Inflation	4,68 %	Monde
Helium-helium Performance-s	ED Multi Strategy	4,64 %	Monde
Jpmorgan F-em Mar Lo C D-i H	Oblig. Emergent (local)	4,51 %	Pays Emergents
Am Us T Bond Long D-etf Dist	Oblig. Etat Monde	4,00 %	Etats-Unis



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2025. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Quelle était l'allocation des actifs?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Les chiffres d'allocation des actifs présentés ci-dessus sont exprimés en pourcentage de l'actif net.

Ils sont calculés sur la base des dernières données reportées disponibles calculées par les sociétés de gestion.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteurs	% d'actifs
Monétaire	14,64 %
Oblig. Corp. Europe	12,15 %
Actions Etats-Unis	10,70 %
Oblig. Etat Europe	10,13 %
Oblig. Inflation	4,68 %
ED Multi Strategy	4,64 %
Oblig. Emergent (local)	4,51 %
Oblig. Etat Monde	4,00 %
LSE Market Neutral	3,65 %
Oblig. Convert. Europe	3,43 %
LSE Flexible	3,16 %
Actions Zone Euro	2,88 %
Actions Asie ex Japon	2,38 %
Actions Pan Européen	2,28 %
Oblig. Monde	2,16 %
Oblig. Corp. US	1,94 %
ED Merger Arbitrage	1,86 %
Actions Europe	1,73 %
Oblig. Haut Rdt US	1,65 %
Actions Japon	1,62 %
Oblig. Convert. Monde	1,45 %
Actions Monde	1,40 %
Thém. Immobilier	1,33 %
Actions Europe ex UK	0,96 %
Actions Chine	0,25 %

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage:

- du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;

- des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;

- des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

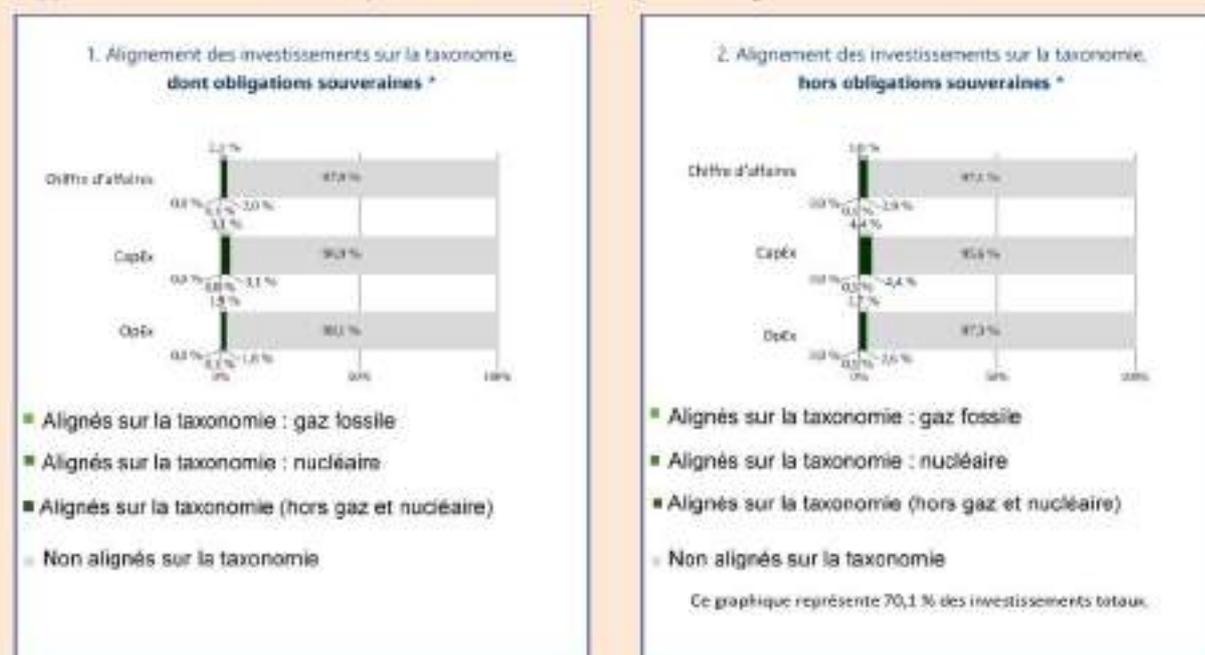


Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE¹ ?

- Oui
- Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines^{*} sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



^{*} Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

Sur l'exercice, Rothschild & Co Asset Management Europe a utilisé les données taxonomiques disponibles de MSCI ESG Research

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Au 28/06/2024, la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires était de 0,24% et de 0,92% dans des activités habilitantes

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE précédent s'appuyant sur des données estimées une comparaison avec les chiffres réalisés cette année ne serait pas pertinente. Le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE est au 28/06/2024 de 2,07%.

 Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Pour l'exercice, la part d'investissement durable avec un objectif environnemental non aligné sur la taxonomie est de 9,53% de l'actif net.

 Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Pour l'exercice, la part d'investissement durable avec un objectif social est de 11,89% de l'actif net.

 Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Une quote-part de l'actif net du produit financier peut être investie dans des OPC qui ne sont pas analysés au regard de critères ESG, ainsi que dans des liquidités. Néanmoins, ils respectent tous le socle commun d'exclusion de la société de gestion, assurant ainsi le gage d'un minimum de principes ESG.

Ces OPC en portefeuille servent à poursuivre l'objectif de gestion financier du produit.

Le produit financier peut détenir des liquidités à titre accessoire, jusqu'à 10% de son actif net.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Au cours de l'exercice, le produit a pu connaître des révisions d'allocation en lien avec son processus durable et les caractéristiques environnementales et sociales promues.

Celles-ci ont pu porter sur des changements d'allocation au sein du portefeuille, en lien avec le respect des exigences durables du produit, des expositions sous-jacentes aux listes d'exclusion applicables, et/ou des mises à jour des due diligences et des actions d'engagement menées auprès des sociétés de gestion sous-jacentes – et notamment en rapport avec l'intégration des exigences réglementaires SFDR.

Le rapport d'engagement et de vote revient sur les principales actions d'engagement et décisions de vote déployées au cours de l'année ainsi que sur des exemples de cas concrets qui ont concerné les portefeuilles de Rothschild & Co Asset Management. Il est disponible sur le site internet à l'adresse suivante : <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/>



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

N/A

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

N/A

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

N/A

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

N/A

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.